

Barbazan-Debat

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N° 23 - JUILLET 2014



éditorial

*Barbazanaises,
Barbazanais,*

Un grand merci à vous tous pour la confiance que vous m'avez témoignée lors des élections municipales du 23 mars dernier. En accordant à notre liste « Barbazan Passionnément » 69% des suffrages, vous nous avez manifesté votre soutien, votre reconnaissance du travail accompli et votre volonté de nous voir poursuivre notre action.

Conjointement vous avez souhaité que je représente Barbazan-Debat au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, accompagné de ma première adjointe Claudine Rivaletto. Le Conseil Communautaire m'y a élu vice-président en charge des Transports.

Durant ce nouveau mandat nous continuerons à éditer un bulletin municipal trimestriel. C'est ainsi que nous pourrons vous tenir informés au plus près des décisions prises en Conseil Municipal ainsi que des grands sujets impliquant notre commune au Grand Tarbes.

Vous trouverez en pages intérieures de cette édition l'installation du conseil municipal, le compte-rendu de la première séance publique, la mise en place des commissions, ainsi que les premières informations qu'il nous paraît utile de porter à votre connaissance.

Conformément à mon engagement et à l'état d'esprit qui m'anime, je reste et resterai à l'écoute des Barbazanais, et mettrai tout en œuvre pour rendre à chacun de vous la vie la plus agréable possible afin que vous puissiez penser et dire encore longtemps qu'il fait bon vivre à Barbazan.

Le Maire,

Jean-Christian PEDEBOY

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 MARS 2014

ELECTION DU MAIRE :

M. PEDEBOY Jean-Christian
seul candidat est élu par 22 voix
(1 bulletin nul)

FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS :

M. le Maire propose à l'assemblée de fixer pour la durée du mandat le nombre des adjoints du Bureau Municipal à six. Le vote qui suit cette proposition est votée à l'unanimité tout comme le vote de tous les adjoints qui sont :

1^{er} adjoint : Mme RIVALETTO Claudine,
2^{ème} adjoint : M. BEZ Bernard,
3^{ème} adjoint : Mme FERNANDEZ Consuelo,
4^{ème} adjoint : M. LOUPRET Yves,
5^{ème} adjoint : Mme RODRIGUEZ Rose-Marie et,
6^{ème} adjoint : M. DELMAS Claude.

Monsieur le Maire demande à l'opposition si elle souhaite s'exprimer et M. BOISSON annonce qu'il souhaite démissionner et propose de désigner un autre membre. M. ARGENCE annonce que les candidats qui siégeront au Conseil Municipal sont M. ARGENCE, M. MATUT et M. SONNEVILLE. M. le Maire prend acte des démissions de M. BOISSON et Mme IGLESIAS, mais précise

qu'elles ne seront effectives que lorsqu'un courrier lui sera adressé. Ensuite, les suivants immédiats sur la liste seront convoqués. M. BOISSON demande si on ne peut pas aller plus vite dans la procédure, puisqu'on sait que ce sont les 3, 5 et 7 de la liste qui souhaitent siéger. M. le Maire dit qu'il appellera la Préfecture lundi matin afin de connaître le règlement en pareil cas et qu'il respectera la procédure légale.

Avant de clore le premier conseil municipal de la nouvelle mandature, Monsieur le Maire a tenu à faire une allocution :

« Mes chers collègues, je vous remercie pour la confiance que vous venez de me témoigner. Je veux exprimer toute ma considération et ma gratitude à Claudine RIVALETTO, doyenne de notre assemblée, qui a présidé le début de séance.

Sachez que cette confiance que vous venez de m'accorder est réciproque. Vous m'avez prouvé, tout au long du précédent mandat, que je pouvais compter sur vous, sur votre investissement et sur votre volonté à me soutenir dans ma tâche. Et pour les six années à venir, je ne doute pas que vous soyez animés des mêmes intentions.

Mon objectif principal sera de respecter mes engagements en restant fidèle à mes principes de loyauté, disponible et à l'écoute de tous les habitants.

J'ai été le Maire de tous les Barbazanais pendant six ans et continuerai à l'être.

Enfin, je ne peux manquer de remercier nos nombreux électeurs. Ils nous ont accordé leur confiance, faisant preuve d'une réelle objectivité et d'un profond réalisme. C'est la première fois que pour une élection municipale à BARBAZAN-DEBAT une liste recueille près de 70% des voix. Ce score indique que les Barbazanais ont apprécié le travail effectué pendant six ans et qu'ils souhaitent que nous poursuivions sur cette même voie.

Nous prendrons en compte les avis et remarques formulés durant notre campagne.

Chers Barbazanais et Barbazanaises, je ferai tout pour être digne de votre confiance.

Je vais maintenant m'absenter 5 minutes pour me rendre au cimetière déposer quelques fleurs sur la tombe de mon illustre prédécesseur, Pierre BORY, sans qui je ne serais pas là, ainsi que sur la tombe de mon père et de mon frère, à qui je dois beaucoup. Je m'arrêterai également sur la tombe de Jean-Louis CAYROLLE qui nous a quitté il y a peu, et qui avait siégé avec moi au Conseil Municipal. Enfin, au retour, je déposerai une gerbe au Monument aux Morts, afin d'honorer la mémoire de ceux qui sont morts pour notre liberté. »

L'équipe municipale 2014-2020

Jean-Christian PEDEBOY

Maire et vice-président de la Communauté d'agglomération du Grand Tarbes ;

Claudine RIVALETTO

Tere Adjointe au maire en charge de l'Administration, Gestion du personnel, Ressources humaines, membre du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Grand Tarbes ;

Bernard BEZ

Adjoint au maire en charge des Travaux ;

Consuelo FERNANDEZ Adjointe au maire en charge des Affaires Sociales et du CCAS ;

Yves LOUPRET Adjoint au maire en charge des Sports, de la Jeunesse, de la Vie associative et de la Vie scolaire ;

Rose Marie RODRIGUEZ Adjointe au maire en charge de L'information et de la Communication ;

Claude DELMAS Adjoint au maire en charge des Finances, Budget et de l'Urbanisme ;

François IBORRA Conseiller municipal délégué en charge de la Culture, de l'Environnement et du Développement durable ;

Régine POUYENNE-VIGNAU Conseillère municipale

Françoise MAUVEZIN Conseillère municipale

Gilles LAGARDELLE Conseiller municipal

Hélène PALOMINO Conseillère municipale

Jean-Luc MANSE Conseiller municipal

Anne-Marie OLALLA Conseillère municipale

Sylvain CHAMPAGNE Conseiller municipal

Monique SANSOULET Conseillère municipale

Serge MAZET Conseiller municipal

Carmen VILANOVA Conseillère municipale

Michel LARROUY Conseiller municipal

Michèle DARRE Conseillère municipale

Éric ARGENCE Conseiller municipal

Pascal MATUT Conseiller municipal

Rencontrer Monsieur Le Maire

sur rendez-vous
secrétariat 05 62 33 95 67

Rencontrer Les Adjointes

Claudine RIVALETTO

permanence tous les jours
de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Bernard BEZ

permanence le jeudi de 16h00 à 18h00

Consuelo FERNANDEZ

permanence le vendredi de 14h00 à 16h00

Yves LOUPRET

permanence le vendredi de 16h00 à 18h00

Rose Marie RODRIGUEZ

permanence le mercredi de 15h00 à 17h00

Claude DELMAS

permanence le lundi de 16h00 à 18h00

DERNIERE MINUTE : L'élection en qualité de conseiller municipal de Monsieur ARGENCE, n°3 sur la liste «Au plus près de vous» conduite par Monsieur BOISSON, a été annulée par le Tribunal Administratif de Pau : considérant qu'aux termes de l'article L.231 du code électoral :

«... Ne peuvent être élus conseillers municipaux dans les communes situées dans le ressort où ils exercent ou ont exercé leurs fonctions depuis moins de six mois les fonctionnaires des corps actifs de la police nationale».

Information à la population sur les nouveaux rythmes scolaires

La municipalité de BARBAZAN-DEBAT a fait le choix d'appliquer la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014, après concertation avec les enseignants et les représentants des parents d'élèves.

La réforme des rythmes scolaires vise à raccourcir les journées d'apprentissage scolaire et d'ajouter une demi-journée de classe le mercredi matin.

Cette modification de l'organisation de la vie scolaire de nos enfants implique d'importantes transformations tant pour la communauté éducative que pour les personnels municipaux, et bien sûr pour l'organisation de la vie familiale. Le 12 mai 2014 c'est tenue une réunion de concertation avec tous les acteurs directement concernés; les représentants

des parents d'élèves, l'Éducation nationale, la directrice de l'ALSH, les responsables de l'association Passerelle, le Maire et les adjoints en charge de la commission affaires scolaires pour valider ensemble le Projet éducatif du territoire qui regroupe les objectifs des ateliers proposés aux enfants tout en respectant le plus possible le rythme des enfants, et sans bousculer l'organisation familiale.

La nouvelle semaine scolaire sera organisée ainsi :

Pour tous les établissements scolaires, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, les temps d'enseignement seront placés de 8h45 à 12h et 14h à 16h et pour la demi-journée du mercredi matin de 9h à 12h.

Le mercredi après-midi, la restauration scolaire sera assurée uniquement pour les enfants présents à l'ALSH.

Le temps périscolaire (TAP) de 16h à 17h les lundi, mardi, jeudi et vendredi sera gratuit.

L'ALSH prendra le relais pour les enfants qui le souhaitent jusqu'à 18h30.

Bien évidemment le centre de loisirs accueille, selon les conditions actuelles, les enfants de 7h30 jusqu'à l'ouverture des écoles du lundi au vendredi.

Entretien des rues et trottoirs, et loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA)

Depuis ce printemps nous n'utilisons plus de produits phytosanitaires sur le territoire de la commune, à l'exception de certaines zones bien définies.

Cadre réglementaires :

En effet la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006 (loi n° 2006-1772 du 30-12-2006 paru au JORF du 31-12-2006) impose certaines contraintes.

Nous ne développerons pas la totalité de cette loi ici, mais nous vous en donnons les grandes lignes.

Les principaux objectifs sont de :

- un droit à l'eau pour tous.
- une gestion quantitative et qualitative.

Le plan ECOPHYTO 2008-2018 a pour objectif de diminuer de 50% l'utilisation des phytosanitaires.

Plusieurs arrêtés ont été pris en ce sens.

Arrêté du 12 septembre 2006 :

Il impose certaines règles pour l'application des produits phytosanitaires que les collectivités comme les autres professionnels doivent respecter.

«Tout traitement à moins d'un mètre des berges d'un fossé ou cours d'eau ou tout autre point d'eau, caniveaux, avaloirs, bouches d'égouts est INTERDIT. »

(Points d'eau : Cours d'eau, plans d'eau, fossés, points d'eau permanents, ou intermittents figurant en points, traits continus ou discontinus sur les cartes IGN 1/25000ème de l'IGN)

Arrêté du 27 juin 2011 :

Relatif à l'interdiction d'utilisation de certains produits mentionnés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime dans des

lieux fréquentés par le grand public ou des groupes de personnes vulnérables.

Ainsi sur la commune nous procédons au désherbage manuel ou mécanique de la plupart des rues.

Rappel :

ARTICLE D 161-24 DU CODE RURAL

Il est important de rappeler aux riverains les obligations suivantes :

LES OBLIGATIONS DES RIVERAINS CONCERNANT LE NETTOYAGE DES TROTTOIRS ET RIGOLES.

* Il est rappelé qu'il incombe à chaque habitant le nettoyage et le balayage au droit de son habitation ou de son commerce, que la voie soit publique ou privée...

Bien que l'équipe des services municipaux se charge au mieux possible de cette tâche, cela ne dispense pas les riverains du déneigement et de l'entretien.

Règles en matière de gestion des Arbres et de Haies

Rappel des règles pour la gestion des haies et des arbres chez les particuliers.

En l'absence de réglementations locales ou d'usage nous rappelons que :

- une distance minimale de 0.50 m, de la limite séparatrice pour les plantations (dites de basses tiges) ne dépassant pas 2m.
- une distance de 2 m minimum de la ligne séparatrice pour les arbres (dits de haute tige) destinés à dépasser 2 m de hauteur.
- La distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre.
- La hauteur se mesure à partir du niveau du

sol où est planté l'arbre, jusqu'à la pointe.

Toutes plantations ne respectant pas ces distances, peuvent être soumises à une demande d'élagage ou d'arrachage de la part de votre voisin.

Recours dans le cas de non respect des distances

Démarches à suivre : exposer calmement à votre voisin les troubles occasionnés par ses plantations non réglementaires.

S'il n'y a pas de résultat, envoyez une lettre recommandée avec mise en demeure.

Puis, passé un certain délai, saisir un médiateur ou le Tribunal d'Instance.

La présence d'un avocat n'est pas nécessaire.

Les articles Art.671,672,673... du code civil précisent les règles à respecter :

Obligations d'entretien et d'élagage

1. Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparatrice.
2. Le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent.

Mais, il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice. (Droit qui ne se perd jamais - Cassation civile 17 septembre 1975) même si l'élagage risque de provoquer la mort du dit arbre. (Cassation civile, 16 janvier 1991. Chambre 3).

3. Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du

au coeur du village

locataire. (Décret du 26 août 1987).

4. L'obligation de la taille d'une haie peut être reportée à une date ultérieure, pour effectuer cette dernière durant une période propice. (Cour de cassation de Paris, 27 septembre 1989)

Après avoir rappelé quelques règles de bases et précisé les articles du code civil, nous ajouterons qu'il existe aussi des règles pour les plantations en bordure d'un chemin rural ou vicinal, d'un carrefour, d'un virage, de servitude de visibilité, et à proximité des lignes Edf et Téléphoniques.

Autrement dit, tout propriétaire qui a des arbres à proximité de lignes téléphonique ou Edf doit s'assurer que ceux-ci ne touchent pas les fils, il doit maintenir une distance minimum de sécurité, précisée par les opérateurs d'électricité et de téléphonie.

Nous rappelons aussi que toute décharge sauvage, dans les bois ou ruisseaux, de déchets verts (branchages, tontes etc.) sont interdites sur le territoire de la commune. Les employés communaux des services techniques ne sont pas là pour effectuer les nettoyages de riverains peu scrupuleux.

Si les règles ne sont pas respectées le Maire peut demander aux propriétaires de se conformer à la réglementation en vigueur pour les haies et les arbres en bordures de voies communales, et espaces communaux.

ATTENTION les arbres trop hauts peuvent représenter un danger pour soi ou pour autrui, lors des coups de vents violents.

Bernard BEZ (Adjoint au Maire en charge des Travaux)



infos municipales

Bruit et Voisinage

Il fait beau mais il pleut aussi, ce qui permet à nos pelouses de bien pousser.

Donc, il va falloir, avec ces beaux jours, tondre plus souvent.

Nous nous permettons de vous rappeler les horaires autorisés définis par arrêté préfectoral :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h

Divagation d'un animal

Conformément aux articles L 211-19-1 et 211-20 du code rural et de la pêche maritime, il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques. C'est le cas si l'animal n'est plus sous la surveillance effective de son maître ; L'animal divaguant peut être capturé par la fourrière animale et ne sera rendu à son propriétaire qu'après paiement des frais de gardiennage. Le propriétaire risque une contravention de classe 2 (article R 622-2 du code pénal). Le procès-verbal constatant la divagation est établi par les représentants de l'ordre.



Le massif du rond point du chemin des Ecureuils et de la RD 817.
Nous avons été très sensibles aux remerciements des habitants du quartier qui se sentaient un peu oubliés.
Nous avons apprécié leur implication à vouloir préserver ce bien lors de la tentative de vol des palmiers.

du côté des associations

avec le CABD

Au cours des 2 premiers trimestres de 2014 le CABD (Comité d'Animations de Barbazan Debat) avait convié les Barbazanais de tous âges à participer :

- ✓ le 28 février à un bal masqué dans le prolongement du Carnaval organisé par les écoles,
- ✓ le 12 avril à un concert du groupe Ni Vu Ni Connu,
- ✓ du 29 mai au 1^{er} juin aux diverses animations proposées dans le cadre des fêtes locales.

Du fait de conditions météo exécrables, les enfants et leurs encadrants ont été privés du traditionnel passe-rue et du jugement de Carnaval. Repliés à la salle des fêtes, ils ont néanmoins pu présenter, pour le plus grand plaisir des parents et spectateurs, les divers tableaux qu'ils avaient préparés. En soirée de nombreuses familles ont participé au bal masqué tout en se restaurant sur place. La salle avait été agrémentée par de nombreux et magnifiques dessins d'enfants.

Le concert de Ni Vu Ni Connu, groupe reconnu, a donné lieu à un enchaînement de chansons françaises pour le moins dynamique et ponctué d'humour.

Cette année encore, à l'occasion des fêtes locales, était proposé un programme volontairement varié pour satisfaire autant que possible toutes les générations avec la participation active de diverses associations et commerces locaux, programme associant activités extérieures et en salles. La météo à défaut d'être estivale n'a pas joué comme en 2013 les trouble-fête. L'édition 2014 s'est inscrite dans la nouvelle configuration du cœur du village contribuant à faciliter les rencontres festives.

En ouverture le jeudi soir, un concert de grande qualité à l'Eglise avec les groupes « Mezzaluna » et « Cants Mesclats », concert qui a longuement été prolongé à l'église puis à la salle des fêtes par des spectateurs eux-mêmes talentueux.



Le vendredi après midi, au terme de concours de belote et de rami conclus par des remises de coupes, les adhérents du Club d'Alaric ont dégusté le goûter concocté par les pâtisseries du CABD.



Dès son ouverture, la bodega des Pédescaus a été très active. En soirée, la Compagnie Buffalo a proposé une rétrospective en chansons pour le plus grand plaisir spectateurs présents et aurait mérité une plus forte participation.



En journée de samedi place aux activités extérieures sous les nuages mais sans pluie. En matinée amateurs de randonnée pédestre ont apprécié les chemins parcourant les coteaux avant de se retrouver autour d'un verre. Dans le même temps l'un des bassins du Loung Arriou était envahi par une cinquantaine de jeunes pêcheurs appuyés par leurs proches et les bénévoles des Pêcheurs Pyrénéens. Au terme du concours ont été distribués les nombreux lots offerts par la Fédération de Pêche, le CABD et les forains. Au cours de l'après-midi les abords du Café de la Paix étaient envahis par les amateurs de pétanque pendant que les Pédescaus organisaient un tournoi de rugby dans la bonne humeur et que les Archers de Barbazan initiaient les

amateurs à la pratique du tir à l'arc. Le bal du samedi soir a attiré de nombreux jeunes.



Le dimanche, après la messe animée par les « Musiciens du Soir » et l'apéritif offert par la Municipalité à l'ensemble de la population ainsi qu'aux maires des communes voisines, les membres du CABD ont servi à ceux qui s'étaient inscrits un repas animé par le DJ Galli et tous les convives entraînés par nos amis des Pédescaus et leurs invités d'Arcahon.



Que tous ceux qui ont contribué à la réussite des fêtes (Municipalité, employés communaux, forains, associations ...) soient remerciés.

Le prochain rendez-vous proposé par le CABD pour marquer la Fête Nationale est fixé au vendredi 11 juillet à 21h pour une soirée champêtre sur l'esplanade de l'école Verlaine avec bal musette, fromage, vin... et feu d'artifice à 23h.

Grand succès pour les finales de pelote à Barbazan

0°C un 08 mars : un temps parfait pour une belle journée de pelote. Toutes les conditions étaient réunies pour que cette après-midi de pelote basque se passent dans les meilleures conditions. En plus du beau temps, nous avons pu assister à quatre très belles parties d'un très haut niveau d'intensité mettant aux prises les équipes de Bagnères, Lannemézan, Vic et Tarbes. Les parties se sont enchaînées durant plus de 4 heures dans une ambiance chaleureuse et musicale, ceci devant une forte affluence. En effet, près de cent personnes ont assisté à cette journée malgré des conditions idéales pour aller au ski ou pour aller se balader à la foire agricole. Voici le palmarès de ce championnat départemental 2014 :

Partie de classement 1ère série : Victoire de l'équipe de Bagnères (Arberet Gallo) face à leurs coéquipiers bagnérais (Lhez Compagnet) sur le score de 35 à 25.



Finale 3ème série : Titre remporté par les jeunes vicquois (Casagrande Anglade) face aux non moins jeunes bagnérais (Micas Bégué) 35 à 25.



Finale 2nde série : Victoire pour les bagnérais (Blais Selva) face à une vaillante équipe lannemézanaise (Mathis Pujol) 35 à 30

Enfin, la grande finale 1ère série a été facilement remportée par Romain Philippe et Bixente Martirene sur le score de 35 à 17 face à leurs compères tarbais David et Florent Santolaria.

La soirée s'est poursuivie au Café de la Paix de Barbazan-Debat où les propriétaires nous avaient concocté un très bon buffet qui a été apprécié de tous et partagé devant le match de l'équipe de France de rugby. Un grand merci donc à M. Buc pour cette très bonne soirée.

Le club du Pilotari Club Barbazanais tient également à remercier l'ensemble des bénévoles présents durant la journée et la Mairie qui a mis à disposition du club toutes les installations nécessaires.

A noter un grand évènement le samedi 12 et dimanche 13 juillet puisque le fronton de Barbazan accueillera des parties de l'Open des Pyrénées qui regroupera des équipes du Pays Basque, de Midi-Pyrénées, de Paris, de Marseille, des Landes, du Béarn... Un grand moment de pelote dans la convivialité !

Le football à Barbazan



Cette saison 2013-2014 a été riche en changements ! En effet le BabyFootball, initiation au football à partir de 3 ans, a été une réussite pour le club. Cette activité qui n'avait jamais été réalisée dans la région auparavant, nous a permis d'accueillir de nouveaux adhérents, et d'animer le complexe sportif chaque samedi matin. Les petits grandissent vite, nous sommes à ce jour à la recherche de nouveaux petits joueurs.

Le club prend donc un nouvel élan, et pour permettre aux équipes d'avancer dans les compétitions, nous recherchons de nouveaux dirigeants bénévoles, de nouveaux joueurs, ainsi qu'un entraîneur pour notre équipe masculine réserve.

Alors si vous avez un peu de temps à accorder à notre club, nous vous attendons les bras ouverts !

Pour nous joindre, rendez-vous sur notre site web : <http://ascb-foot.footeo.com/> ou par téléphone au 06.85.18.81.01.

Gym volontaire Déjà 30 ans !!!

Entre préparation de la salle et des grillades, le rythme fut soutenu en ce mercredi 4 juin 2014. Après avoir validé les divers points à l'ordre du jour de l'assemblée générale, le club de Gym V a ouvert « le bal ».

C'est dans une ambiance conviviale que la soirée a commencé par l'apéro suivi d'un repas préparé et servi par la « brigade » du club.

Plus de 80 personnes sont venues souffler les bougies et, à cette occasion le club leur a fait une surprise en leur offrant un repas spectacle, animé par Michel Daney et Daniel Epi. Des chants et des sketches ont rythmé la soirée.

Merci à tous les président(e)s, à leur bureau ainsi qu'à tous les animateurs qui ont contribué à la pérennité du club.

Nous souhaitons une longue vie à la Gym V, en route pour une nouvelle décennie...

Cette soirée ne clôture pas la saison, une marche suivie d'un pique nique le 27 juin, nous donnera un avant-goût de l'été...

Mais on pense déjà à la rentrée.

Reprise des cours le vendredi 12 septembre 2014.

Mardi de 9h à 10h ; Mercredi de 19h 20h ; Vendredi de 9h à 10h ; Vendredi de 10h15 à 11h15 (gym douce) ; Vendredi de 19h à 20h.

Contact : 06 15 23 63 13.

Des nouvelles de l'AJAB (Association de Jumelage Autol Barbazan)

L'association a pris la décision de caler désormais son exercice de septembre à juillet sur les bases de l'année scolaire.

Nos activités se terminent donc après notre vide-grenier du 29 juin.

Tout au long de cette année, Rosi Rodriguez a assuré les conversations en langue espagnole les mercredis de 18h à 19h30, avec un mercredi spécial pour les débutants et le mercredi suivant pour les plus avancés.

Le vide-grenier d'hiver 2014 aura lieu le 23 novembre.

Nous maintiendrons nos vide-greniers d'été et d'hiver en 2015.

Le 4 octobre prochain une journée portes ouvertes est organisée de



10h à 18h salle de la Cascade afin que vous puissiez découvrir ce que l'association est en mesure de vous apporter. Notre Assemblée Générale aura lieu le 10 octobre à 20h. Tout le monde y est invité.

Au mois de novembre dernier, en tant que membres de l'AJAB, nos amis Espagnols nous ont invités à l'occasion de la 4ème fête du Champignon à AUTOL. Nous avons été accueillis comme toujours avec cette générosité et cette allégresse qui les caractérisent.

En retour nous avons invité nos amis « riojanos » aux cérémonies du 11 juillet à Barbazan et nous espérons les recevoir aussi bien, et leur exprimer toute notre amitié.

Nous souhaitons à tous de bonnes vacances, et nous serons très heureux de vous accueillir à la rentrée.

La présidente,
Hélène PALOMINO.

Atelier mémoire

A l'initiative du CCAS de Barbazan un atelier mémoire destiné aux retraités et cofinancé par la CARSAT s'est déroulé à la salle du Néouvielle à raison d'une séance par semaine. Chaque participant s'est exprimé sur les difficultés qu'il pouvait rencontrer et qui le gênaient dans la vie de tous les jours quand la mémoire n'est pas toujours aussi performante qu'on le souhaiterait. Chacun se donnant ainsi des objectifs à atteindre.

Tout au long de ces rencontres, le respect des différences, la discrétion, la tolérance ont été de rigueur, de ce fait tous ce sont sentis en confiance, sans tabou quant au bien être visé. Florence Barthélémy, l'animatrice est intervenue tant pour donner des pistes, des méthodes à mettre en place individuellement, que pour développer le fonctionnement du cerveau et les divers processus qui activent les différentes mémoires.

Ces ateliers peu à peu se sont aussi transformés en un lieu de rencontres enjouées et gourmandes. Certains avouant qu'ils attendaient aussi de ces après-midi la possibilité de faire des connaissances, de partage d'activités ; ainsi, des infos ont été échangées sur les diffusions de films, de conférences, ou débats pouvant intéresser les uns ou les autres. En fin d'atelier une évaluation sur le ressenti est faite et la possibilité de se positionner pour le futur dans d'autres ateliers, qu'il s'agisse de la mémoire, de la prévention des chutes, ou d'autres ateliers destinés aux aînés.

L'intérêt des participants à cet atelier laisse augurer qu'une suite se profile sur notre commune.



Il est toujours possible de s'inscrire au prochain atelier mémoire qui se déroulera à partir de la rentrée de septembre. Tous les renseignements vous seront donnés par:

FLORENCE BARTHELEMY

Tel 06 22 18 29 40. Ou sur le site www.vivre.en.liens.jimdo.com

Numéros utiles

Restaurant scolaire :	05 62 33 80 01
Gymnase :	05 62 33 93 06
Centre de loisirs :	05 62 33 96 50
Ecole Maternelle M.Pagnol :	05 62 33 83 98
Ecole Maternelle J.Prévert :	05 62 33 81 57
Ecole Primaire P.Verlaine :	05 62 33 89 37
Ecole Primaire A.Rimbaud :	05 62 33 87 55
SAMU :	15
Gendarmerie :	17
Pompiers : 18 depuis un portable	112
Pompes Funèbres :	06 80 01 87 86

ASSOCIATION A.L.I.C.E.
Accueil et Liens Internationaux de Convivialité pour les Etrangers

Accueillir un étudiant étranger dans votre famille est une expérience unique!

Devenez **famille d'accueil bénévole** pendant un week-end. C'est un grand élan de générosité et de fraternité.

Pour pouvoir bénéficier des avantages proposés par l'Association A.L.I.C.E., devenez adhérent!

Contactez-nous:
Association A.L.I.C.E de Tarbes
1, Rue Loutrémont - BP 1624
65000 TARBES
assocalice2013@gmail.com
05 62 44 37

Parraine un étudiant étranger, fais-lui découvrir ta ville, tes loisirs, tes coutumes. La réussite de cet échange sera ta récompense!

Aime notre page sur: www.facebook.com/assocalice2013

le carnet

Naissances

Jean-Charles COMBES, le 29 décembre 2013
Camille POTEREAU, le 28 décembre 2013
Ethan ARAGO, le 6 janvier 2014
Maxime HOLZER, le 24 janvier 2014
Lorenzo PEPOUEY, le 7 février 2014
Fabio RIBEIRO, le 7 février 2014
Nathanaël MOREAU LEGRAND, le 20 février 2014
Manon COMBES, le 25 février 2014
Robin CHAMPAGNE, le 27 février 2014
Chloë VIGNOLES, le 16 avril 2014
Keila COSTA REBELO BAIÃO, le 6 mai 2014
Maximilien LIEBART, le 9 mai 2014
Zélio BONNEFOND, le 18 mai 2014
Alyssia LAFFITTE, le 16 juin 2014

Mariages

CAUSSADE Frédéric et LHUILLIER Nathalie, le 3 mai 2014
VILLIERS Jean-Marc et PERRET Yolande, le 07 juin 2014

Décès

Jean LOUET, le 10 septembre 2013
André BARATCIART, le 22 décembre 2013
Germaïne PARROU, le 26 décembre 2013
Jean DUPEYRAT, le 29 décembre 2013
Raymonde CARRERE née BRUGIRARD, le 18 janvier 2014
Emile LE BONNIEC, le 28 janvier 2014
Antoinette NAVARRET née MOLINA, le 12 février 2014
Marie Madeleine LANSAC née BURON, le 17 février 2014
Francis DUFERMIER, le 23 février 2014
Jean-Louis CAYROLLE, le 24 février 2014
Pierre LANSAC, le 24 février 2014
Marie-Thérèse HOURIEZ née MARTIN, le 13 mars 2014
Denise LACAZE née CARCHET, le 13 avril 2014
Simone PECOSTE née CATENAT, le 14 avril 2014
Bernard BRETON, le 23 avril 2014
Michèle GUGGER, le 6 mai 2014
France CARASSUS née ROUSSE, le 7 mai 2014
Louis BOISSON, le 4 juin 2014
Modesto GOMEZ, le 4 juin 2014
Jean-Marie BRUN, le 19 juin 2014

VACANCES SCOLAIRES D'ETE

Vacances scolaires
le vendredi 4/07/2014

Rentrée scolaire
le mardi 2/09/2014

Les inscriptions scolaires sont effectuées à la Mairie.



MAIRIE

BP 23 - 2 Bis, rue des Pyrénées
65690 BARBAZAN-DEBAT
Tél : 05 62 33 95 67 - Fax : 05 62 33 92 93
mairie.barbazan.debat65@wanadoo.fr

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi Mardi Mercredi Vendredi
8h à 12h - 13h30 à 18h
Jeudi : 13h30 à 18h
Samedi : 10h à 12h

Le prochain bulletin paraîtra début octobre. Vous pouvez communiquer vos contributions soit au secrétariat de la Mairie, soit par messagerie électronique (mairie.barbazan.debat65@wanadoo.fr), soit dans la rubrique contact sur le site officiel www.barbazandebat.fr
Bulletin édité par la Mairie de BARBAZAN-DEBAT

Directeur de la publication : J.C.PEDEBOY - Equipe de rédaction : La Commission Information Communication